

Avis voté en plénière du 24 juin 2015

Les addictions

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme du Roscoät : « Nous sommes, ou serons, tous concernés un jour ou l'autre par le problème de l'addiction. Un époux qui décède pour n'avoir pas pu arrêter de fumer, une personne qui noie sa solitude dans l'alcool, un ado qui pour ne pas faire « ringard », s'essaye au cannabis ou au *binge drinking* ... Il n'y a pas de milieu, ni d'âge qui ne soit pas concerné par ce fléau.

Cet avis dépeint les dangers et la multiplication des conduites addictives. Les champs à combattre sont nombreux. Des intérêts contradictoires se heurtent pour les produits « légaux » tels que l'alcool, le tabac, les jeux d'argent. D'un côté les « promoteurs » qui ont tout intérêt à voir la consommation de leurs produits augmenter, de l'autre les consommateurs qui risquent de tomber dans l'addiction ... Le problème n'est pas simple comme on peut le constater en ce moment à l'Assemblée Nationale et notre avis propose des pistes.

Toutefois, je souhaite mettre en avant un sujet clivant, qui faute de temps n'a pas pu être traité, il mérite à lui seul un avis séparé. J'évoque ici la possible dépénalisation du cannabis.

L'avis montre que si l'augmentation de la consommation de cette drogue, de plus en plus concentrée et de plus en plus dangereuse, n'est pas probante dans les pays l'ayant légalisée, l'on constate dans ces mêmes pays, une forte augmentation d'une drogue réputée plus dure : la cocaïne. Il s'agit donc bien là d'un effet pervers de la « libéralisation » de ces produits.

68 est loin derrière nous, avec ses slogans « *il est interdit d'interdire* ». Les choses ont évolué, les produits sont nettement plus nocifs et la législation qui les régleme se doit de n'avoir qu'un seul objectif : protéger la santé de nos concitoyens tout en accompagnant et en évitant de stigmatiser ceux qui sont tombés dans l'addiction ».

M. Le Bris : « Dans l'impossibilité absolue d'être présent aujourd'hui, notre collègue le Professeur Jean-Claude Etienne m'a demandé de bien vouloir intervenir à sa place et de rappeler son soutien à cet avis sur *Les addictions*, que j'approuve moi-même et que je voterai.

Il s'agit-là d'une question difficile, complexe, qui touche à la liberté, à des choix personnels de vie, ainsi qu'à l'organisation sociale puisque très souvent ces décisions personnelles de vie emportent des conséquences sociales, sanitaires et financières qui dépassent la personne et pèsent sur l'ensemble du corps social.

D'entrée de jeu, l'avis circonscrit bien l'addiction : la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) complétée par celle du docteur Olievenstein, permet de bien saisir l'addiction pour ce

qu'elle est : une pratique consommatoire excessive qui, en se perpétuant dans le temps, prive son auteur de tout libre arbitre.

Peut-être aurait-on pu, de ce point de vue, distinguer davantage entre les différents objets de l'addiction : argent, jeux-vidéo, alcool, drogues diverses ... Peut-on traiter de façon identique ces différentes pratiques ?

Leur nocivité naît-elle ou non au même rythme et avec la même imprégnation ? C'est ici me semble-t-il que les grands organismes de recherche auxquels l'avis fait justement référence à plusieurs reprises - l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), notamment - pourraient aider à une meilleure connaissance de la nocivité de ces pratiques consommatoires, pour certaines d'entre elles dès le premier acte.

Or l'avis nous le montre bien, une telle information ciblée, argumentée et chiffrée sur les risques graves des comportements addictifs est insuffisante ou, quand elle existe, n'est pas suffisamment reprise.

En revanche, nombreux sont les plans de lutte qui se déclinent au plan national, régional, ou à celui des entreprises et que l'avis décrit à la page 12 en même temps qu'il rappelle toutes les initiatives prises dans les établissements scolaires, soutenues par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Mais pour que le travail d'information et de sensibilisation ainsi mené soit efficace, encore faudrait-il que des données scientifiques indiscutables, rassemblées et ordonnées par des organismes publics de recherche, mettent davantage en évidence la gravité des risques auxquels les comportements addictifs conduisent.

Et qu'à partir de telles données, des débats s'organisent et identifient de façon plus ciblée les comportements à risque pour l'auteur de l'addiction lui-même, pour son environnement et pour la société.

L'organisation actuelle de la lutte contre les pratiques addictives, trop pyramidale, ne donne pas le sentiment de s'inscrire dans cette logique.

C'est pourquoi aussi j'approuve tout à fait la suggestion formulée par l'avis d'organiser sur les addictions un grand débat public dont le CESE pourrait être le pivot en 2016 avant que ne se tienne la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur les drogues.

Cette préconisation ne pourra être menée à bien que si préalablement sont mieux mises en évidence par des études épidémiologiques appropriées, et par type d'addictions, les conséquences pathologiques des comportements à risque et celles des pratiques addictives pour la personne elle-même, pour sa famille, et s'agissant des répercussions sociales et financières pour l'ensemble du corps social.

Le docteur Jean-Claude Etienne me disait ce matin qu'il considère les addictions comme un véritable cancer social vis-à-vis duquel nous sommes aujourd'hui largement démunis.

Je partage totalement cette analyse.

A nous, dans la logique de cet avis, en suscitant les études complémentaires préconisées et en assurant aux informations qu'elles révéleront la plus large diffusion, de mobiliser les opinions publiques sur l'extrême danger des addictions et sur leur nocivité constitutive ».